

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1890

30 juillet 2012

### SOMMAIRE

2M Management S.A. ....	90720	Efficiency Growth Fund .....	90714
AAA Alternative Fund .....	90682	Eurochapes Okatar Sàrl .....	90714
A.A.A. Long Only Fund .....	90677	Euroset Television S.à r.l. ....	90685
Abrias .....	90678	Fermat 1 S.à r.l. ....	90715
AIO III S.à r.l. ....	90682	Fiad .....	90718
Alken Fund .....	90686	GeoVera (Luxembourg I) Holdings .....	90707
Allinvest Fund .....	90689	Goodrich Finance S.à r.l. ....	90689
AlphaServices S.à r.l. ....	90678	Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l. ...	90694
Alternative Leaders Participations S.A. ...	90689	Guardian Luxguard II S.A. ....	90675
Alternative UCITS SICAV I S.A. ....	90679	la Colonne, société à responsabilité limitée	
Amiral Holding .....	90680	.....	90674
Argance S.à r.l. ....	90681	Lafor 2 S.à r.l. ....	90676
Atwell .....	90690	Lapoduk S.à r.l. ....	90675
Axiom Fund .....	90690	Lux Relais Sàrl .....	90720
Bamboo Capital .....	90692	Lux Sante Immo S.A. ....	90711
Beyla SCA SICAV-FIS .....	90694	Marko Polo Lux S.A. ....	90719
Blakeney Investors .....	90695	Metacom S.à r.l. ....	90692
Boise European Holdings 2 S.à r.l. ....	90694	Montis Construct Sàrl .....	90686
CARAVAGE, Société Civile .....	90704	Mousseluxe S.à r.l. ....	90677
Castell Concept .....	90698	Orco Germany S.A. ....	90674
Cegeka Luxembourg .....	90698	Orient International 1 S.à r.l. ....	90698
Cerberus Nightingale 1 .....	90703	Tabor Funding S.à r.l. ....	90706
Cerberus Nightingale 2 .....	90703	Ter-Invest S.A. ....	90680
Constellation Software Luxembourg .....	90703	TPG - SVJ International S.à r.l. ....	90674
Corea S.A. ....	90707	Trade Project S.à r.l. ....	90679
Creos Luxembourg S.A. ....	90677	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A. ....	90719
Daims S.A. ....	90676	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A. ....	90678
DOULU INVESTISSEMENT S.A. Luxem- bourg .....	90710	Wyndmoor Park Finance S.A. ....	90681
D & Partners S.à r.l. ....	90708	Xstrata Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	90695

**TPG - SVJ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 160.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012079042/10.

(120112174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

---

**la Colonne, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 34.501.

A la suite d'une cession de parts, la répartition des 100 parts est la suivante:

- Monsieur Gerd GRUENTAL KLESTAD: 50 parts sociales
- Madame Charlene SOCHER-GRUENTAL KLESTAD: 50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012079105/13.

(120112243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

---

**Orco Germany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Capellen en date du 27 juin 2012*

L'Assemblée Générale a pris acte de la nomination des personnes suivantes avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- M. Jean-François OTT, administrateur de société, né le 26 février 1965 à Compiègne, France, avec adresse professionnelle au 25 rue Balzac, F-75406 Paris France;
- M. Nicolas Tommasini, administrateur de société, né le 11 octobre 1971 à Berlaimont, France, avec adresse professionnelle au 25 rue Balzac, F-75406 Paris France;
- M. Brad Taylor, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> janvier 1973 à Ottawa Canada, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac F-75406 Paris France
- M. Ales Vobruba, administrateur de société, né le 28 décembre 1959 à Kladno, République Tchèque, avec adresse professionnelle au Palac Archa, Na Porici 26, 110 00 Prague 1, République Tchèque
- M. Benjamin Colas, administrateur de société, né le 3 décembre 1973 à Paris, France, avec adresse professionnelle 31, Beltran Road, Londres SW6 3AL, Royaume Uni

L'Assemblée Générale a pris acte de la nomination avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013 de:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 en leur qualité de réviseurs d'entreprises de la Société.
- HRT Revision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238 en leur qualité de réviseurs d'entreprises de la Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012080611/31.

(120113962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**Lapoduk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 136.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 137.279.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a nommé M. Alberto Fasanotti, né le 5 février 1974, à Milan, Italie, de résidence au 51A, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B au conseil de gérance de la Société avec effet au 23 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012079157/15.

(120112135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

---

**Guardian Luxguard II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 27.249.

—  
EXTRAIT

1.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2012, (i) Monsieur Gabor Harakaly, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) Monsieur Jean-Pierre de Bonhome, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, (iii) Monsieur Jean-Luc Pitsch, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, (iv) Monsieur Lajos Sapi, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, (v) Monsieur Jose Miguel Villacorta, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, et (vi) Monsieur Fernand Stirn, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg sont nommés administrateurs de la Société avec effet prise d'effet immédiat.

Les nouveaux mandats des administrateurs mentionnés ci-dessus prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Par ces résolutions, les actionnaires ont confirmé que le conseil d'administration est, à compter du 16 avril, composé comme suit de:

- Monsieur Gabor Harakaly,
- Monsieur Jean-Pierre de Bonhome,
- Monsieur Jean-Luc Pitsch,
- Monsieur Lajos Sapi,
- Monsieur Jose Miguel Villacorta, et
- Monsieur Fernand Stirn,

2.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2012, les actionnaires ont décidés de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B.65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

*Pour Guardian Luxguard II S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012080343/39.

(120113870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**Lafor 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.591.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique tenues au siège social de la Société à Luxembourg, le 12 juin 2012*

L'Associé Unique constate la démission de Monsieur Giuseppe CURATOLO en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Giuseppe CURATOLO, Monsieur Sam ABBoud, demeurant au 22 Sutherland House, Marloes Road, London - W8 5LG, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat, Madame Elise LETHUILLIER, demeurant professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

*Pour la société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012079159/19.

(120112048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

---

**Daims S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 51.706.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 495 du 29 septembre 1995.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 1<sup>er</sup> février 2011 pardevant Maître Emile SCHLESER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 766 du 20 avril 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 juin 2012 que:

- Deux administrateurs supplémentaires ont été nommés jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2018, à savoir:

\* Monsieur François FABER, étudiant, né le 23 novembre 1988 à Luxembourg, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt: administrateur.

\* Monsieur Félix FABER, étudiant, né le 7 février 1990 à L-Luxembourg, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt: administrateur.

- Les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2018, à savoir:

*Administrateurs*

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt: administrateur et

- Madame Andrée HILGER, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt: administrateur.

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt: administrateur.

*Administrateurs délégués*

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt: administrateur délégué

- Madame Andrée HILGER, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt: administrateur délégué.

*Commissaire aux comptes*

- Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

*Pour la société DAIMS S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012080186/35.

(120113971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**Mousseluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.174.800,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.825.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a nommé M. Alberto Fasanotti, né le 5 février 1974, à Milan, Italie, de résidence au 51A, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B au conseil de gérance de la Société avec effet au 23 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012079160/15.

(120112130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

---

**A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

—  
En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

A.A.A. Long Only Fund

Référence de publication: 2012079182/10.

(120112255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 2, boulevard F-D Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

—  
*Assemblée générale ordinaire de Creos Luxembourg tenue le 8 mai 2012 à Strassen*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Creos Luxembourg tenue le 8 mai 2012 à Strassen que:

- L'assemblée générale a confirmé la nomination comme administrateur, faite à titre provisoire par les administrateurs réunis en conseil d'administration du 19 avril 2012, de Monsieur Mario GROTZ, né le 5 octobre 1969 à Clervaux et demeurant 4, Bloumegeass à L-9946 Binsfeld, en remplacement de Monsieur Etienne SCHNEIDER, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'assemblée générale a nommé comme administrateur Monsieur Marco VALENTINY, né le 24 décembre 1962 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

- L'assemblée générale a pris note que Monsieur Georges REUTER, né le 6 novembre 1967 à Ettelbruck et demeurant 7, cité um Weiher à L-9805 Hosingen, succède comme administrateur à Monsieur René REITER, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'assemblée générale a confié à PriceWaterhouseCoopers s.à r.l., réviseur indépendant agréé, ayant son siège au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg et enregistré au RCSL sous le numéro B 65477, la mission de contrôle visée à l'article 69 de la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Le mandat porte sur le contrôle des comptes annuels de la société des exercices 2012 à 2014 inclus.

Strassen, le 29 juin 2012.

Romain BECKER

CEO

Référence de publication: 2012079363/29.

(120111735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Abrias, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.782.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse des administrateurs suivants est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

- \* Pascal Chauvaux
- \* Christian Jeanrond
- \* Frédéric Fasel

Abrias

Référence de publication: 2012079191/14.

(120112253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**AlphaServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 166.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 03 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079199/10.

(120112326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 20.938.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 juin 2012 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2012;

*Administrateurs:*

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Administrateur-délégué:*

- Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé,

*Commissaire aux comptes:*

- READ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45083.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2012079956/30.

(120112472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Alternative UCITS SICAV I S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.918.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse des administrateurs suivants est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

\* Frédéric Fasel

\* Michèle Berger

Alternative Ucits Sicav I S.A.

Référence de publication: 2012079201/13.

(120112250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Trade Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 74, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 168.328.

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Alain VASSEUR, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, mandataire de la société en vertu de deux procurations sous seing privés données le 11 juin 2012,

2. Madame Sylvana GASPARATO, née le 26 octobre 1963 à Charleroi (B), demeurant à B-1410 Waterloo, Ave Lord Uxbridge, 39, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, et

3. Monsieur Renzo SINI, né le 19 octobre 1960 à Charleroi (B), demeurant à B-1410 Warterloo, Ave Lord Uxbridge, 39, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, et

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2012, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "TRADE PROJECT S.à.r.l." avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1317 le 26 mai 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 168.328,

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

*Unique résolution*

Les associés transfèrent le siège social vers L-9905 Troisvierges, 74, Grand-rue et modifie par conséquent l'article 2 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à huit cent euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28409. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012079906/41.

(120112398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Amiral Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig.  
R.C.S. Luxembourg B 158.158.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 3 juillet 2012 que:

La société DEULIN LTD, une société de droit seychellois, ayant son siège sociale à Trident Chambers, Victoria, Mahé Seychelles inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Seychelles sous le numéro 064695;

A cédé:

100(cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société AMIRAL HOLDING

à

Sebastien HAMOUDI, domiciliant professionnellement au 209 rue d'Iltzig, L-1814 Luxembourg.

Suite à ce transfert, les parts sociales d'AMIRAL HOLDING sont désormais réparties comme suit:

Sebastien HAMOUDI .....	100 parts sociales
Total .....	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012079206/23.

(120112387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Ter-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.537.

—  
*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, le 15 mai 2012 à 11h00*

*Délibérations*

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de son mandat d'administrateur de la société RIS Cie S.A., RCS B138374, 217 route d'Esch L1471 Luxembourg.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de nommer Monsieur Denis Mingarelli, né le 22/06/1955, demeurant 49 route Nationale F-54920 Villers La Montagne, en tant qu'Administrateur. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de la Monsieur Richard Segal, demeurant 5 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Atlan, demeurant au 5 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg. La durée de ces mandats est fixée à 6 (six) ans.

5. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Philippe Gibello en tant que Commissaire aux Comptes de la société

6. L'Assemblée prend acte et accepte à l'unanimité de nommer, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, la société RIS Cie S.A., RCS B138374, 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Richard SEGAL

Monsieur Denis MINGARELLI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012080834/31.

(120114067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---



**Argance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.053.

*Décision of the sole partner June 12 2012*

The sole Partner decides to renew PriceWaterhouseCoopers S.a.r.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ending December 31, 2012.

**Version Française***Décision de l'associé unique 12 juin 2012*

L'Associé unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

Copie certifiée conforme  
ARGANCE Sarl  
Pascal HOBLER / Nicholas OGDEN  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012079210/23.

(120112188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Wyndmoor Park Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.467.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social: 171, route de Longwy  
L-1941 LUXEMBOURG, le 21 mai 2012 à 17h00*

*Délibérations*

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de son mandat d'administrateur de la société RIS Cie S.A., RCS B138374, 217 route d'Esch L1471 Luxembourg.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de nommer Monsieur Denis Mingarelli, né le 22/06/1955, demeurant 49 route Nationale F-54920 Villers La Montagne, en tant qu'Administrateur. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de la Monsieur Richard Segal, demeurant 5 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Atlan, demeurant au 5 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg. La durée de ces mandats est fixée à 6 (six) ans.

5. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Philippe Gibello en tant que Commissaire aux Comptes de la société

6. L'Assemblée prend acte et accepte à l'unanimité de nommer, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, la société RIS Cie S.A., RCS B138374, 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN  
Monsieur Denis MINGARELLI  
Monsieur Richard SEGAL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2012080896/31.

(120114065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

**AAA Alternative Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.498.

En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

AAA Alternative Fund

Référence de publication: 2012079214/10.

(120112254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**AIO III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 80.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 167.438.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, represented by its general partner Anchorage IO GP III, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "AIO III S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary, on 21 February 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial") number 1035 dated 23 April 2012, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.438 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 15 March 2012, published in the Mémorial number 1192 dated 11 May 2012.

II.- That the 1,200 (one thousand two hundred) shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to USD 80,000 (eighty thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000 (two thousand) new shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,450,000 (two million four hundred fifty thousand United States Dollars);
3. Subscription and payment by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P. acting through its general partner Anchorage IO GP III, L.L.C. for the new shares by way of contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to 80,000 (eighty thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000 (two thousand) new shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to 2,450,000 (two million four hundred fifty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by contribution in cash made by the Sole Shareholder and amounting to USD 2,500,000 (two million five hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe to the New Shares. The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, so that the Contribution is at the disposal of the Company.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.: 3,200 (three thousand two hundred) shares.

The notary acts that the 3,200 (three thousand two hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at USD 80,000.- (eighty thousand UNITED STATES DOLLARS) represented by 3,200 (three thousand two hundred) shares (parts sociales), of USD 25.- (twenty five UNITED STATES DOLLARS) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

No other amendment is to be made to this article at this time.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three hundred euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le septième jour de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son general partner Anchorage IO GP III, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «AIO III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, le 21 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1035 du 23 avril 2012, et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167.438 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par un acte reçu par Maître Francis Kessler, précité, le 15 mars 2012, publié au Mémorial numéro 1192 en date du 11 mai 2012.

II.- Que les 1.200 (mille deux cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Dollars) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50.000 USD (cinquante mille Dollars) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille Dollars) à 80.000 USD (quatre-vingt mille Dollars) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.450.000. USD (deux millions quatre cent cinquante mille Dollars);

3. Souscription et paiement par Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Anchorage IO GP III, L.L.C. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter de telles actions; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 50.000 USD (cinquante mille Dollars) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille Dollars) à 80.000 USD (quatre-vingt mille Dollars), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.450.000 USD (deux millions quatre cent cinquante mille Dollars) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement payé par l'apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant de 2.500.000 USD (deux millions cinq cent mille Dollars) (l' «Apport»)

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Anfonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission de Nouvelles Parts Sociales

est aussi sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport, de sorte que l'Apport est à la disposition de la Société.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation de la Société est maintenant composée comme suit:

- Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.: 3.200 (trois mille deux cent) parts sociales.

Le notaire acte que les 3.200 (trois mille deux cent) parts sociales de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et Autorisé.** Le capital social de la Société est fixé à 80.000 USD (quatrevingt mille Dollars), représenté par 3.200 (trois mille deux cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars) chacune, toute entièrement souscrites et entièrement payées.

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2012. Relation: EAC/2012/7668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012079225/185.

(120112537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Euroset Television S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 69.993.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juillet 2012*

L'associé unique a pris connaissance de la lettre de démission de ses fonctions de gérant A de la Société de Monsieur Rainer WITTMANN, datée du 26 juin 2012 et prenant effet à l'assemblée générale ordinaire de la Société s'étant tenue le 3 juillet 2012.

L'associé unique a par ailleurs décidé de réduire le nombre des membres du conseil de gérance à deux, ce conseil de gérance étant dorénavant composé par les personnes suivantes:

- Dr. Martin STOCKHAUSEN, né le 19 novembre 1959 à Dortmund, Allemagne, demeurant à Decksteiner Str.36, D-50935 Cologne-Lindenthal, gérant de catégorie A de la Société,

- FIDCOSERV S.à r.l., ayant son siège social au 54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 45049, gérant de catégorie B de la Société, dûment représentée par Monsieur Romain KETTEL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079427/21.

(120112373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Alken Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.842.

—  
- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse de Mme Michèle Berger, Administrateur, est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Alken Fund

Référence de publication: 2012079230/11.

(120112252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Montis Construct Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4811 Rodange, 31, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.786.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de juin.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jean-Claude JOUSTEN, gérant de sociétés, né le 9 mars 1964 à Eupen (Belgique), demeurant à L-4811 Rodange, 31, rue Charlotte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'activité d'agent immobilier, l'administration et la gérance de sociétés, la consultance, les conseils en gestion, les travaux de secrétariat, l'agence commerciale et le commerce de matériel de construction.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «MONTIS CONSTRUCT SARL».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Pétange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jean-Claude JOUSTEN, pré-qualifié,	
- cent parts .....	100 parts
TOTAL: cent parts sociales .....	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Claude JOUSTEN, gérant de sociétés, né le 9 mars 1964 à Eupen (Belgique), demeurant à L-4811 Rodange, 31, rue Charlotte.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4811 Rodange, 31, rue Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Jousten, DELOSCH.



Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2012. Relation: DIE/2012/7266. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au mémorial C.

Diekirch, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012079665/151.

(120112144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Allinvest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.430.

—  
- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse de Monsieur Christian Jeanrond, Administrateur, est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Allinvest Fund

Référence de publication: 2012079231/12.

(120112251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Alternative Leaders Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.119.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 juin 2012*

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Pierre Delandmeter, Monsieur Yannick Deschamps et de M. Jean-Marie Fourquin en leur qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de la Fiduciaire Vincent La Mendola, 4, place de Strasbourg à Luxembourg comme commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

*Pour Alternative Leaders Participations S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012079236/16.

(120112186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Goodrich Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 157.751.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2012*

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amerique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

GOODRICH LUXEMBOURG S.à.r.l.

Référence de publication: 2012080312/26.

(120114395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**Axiom Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.792.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse des administrateurs suivants est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

\* Michèle Berger

\* Frédéric Fasel

\* Pascal Chauvaux

Axiom Fund

Référence de publication: 2012079260/14.

(120112351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Atwell, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.787.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, né à Mouscron, (Belgique), le 17 février 1965, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ATWELL, (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement des professions de réviseur d'entreprises, y compris le contrôle légal des comptes, les missions confiées par la loi aux réviseurs d'entreprises agréés ou les missions contractuelles d'audit, de certification et d'expertise, de conseil ou d'assistance dans les domaines de la fiscalité, la comptabilité et les finances ainsi que de la création, gestion, cession ou restructuration d'entreprises ainsi que dans tous domaines y relatifs.

La société peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal. Elle pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières utiles à son activité.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Christophe DESCHAMPS, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

2 Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, né à Mouscron, (Belgique), le 17 février 1965, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe DESCHAMPS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2012. Relation GRE/2012/2160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 03 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079256/107.

(120112198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

### **Bamboo Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079272/9.

(120112317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

### **Metacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 25.738.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

### **ONT COMPARU**

1. Monsieur Jean-Claude Ferdinand Jacques Eugène Auguste SCHMITZ, administrateur de société, né à Luxembourg le 7 août 1947, demeurant à L-7340 Heisdorf, 51, Rue de la forêt verte,

ici représenté par Monsieur Marco Antoine SCHAUS, gérant de société, né à Ettelbruck le 27 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-7505 Lintgen, 24 rue de Diekirch,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Madame Michèle Françoise Paule GEHREND, administrateur de société, née le 4 août 1951 à Luxembourg, demeurant à L-7340 Heisdorf, 51, Rue de la forêt verte,

ici représentée par Monsieur Marco Antoine SCHAUS, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ci-après collectivement désignés comme les «Comparants» ou les «Associés».

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «METACOM S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8279 Mamer/Holzem, 24, Route de Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.738, constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 24 mars 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 178 du 18 juin 1987 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 17 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28 du 18 janvier 1995;

- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2011, publié Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 du 3 janvier 2012, comprenant la nomination de Monsieur Marco Antoine SCHAUS, pré-qualifié, en tant que liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont ils ont été préalablement informés, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Approbation du rapport final du Liquidateur;
2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
3. Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur;
4. Décharge à accorder au Liquidateur;
5. Décharge à accorder au gérant;
6. Clôture de la liquidation;
7. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;

8. Divers

- Qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation préalable; et

- Qu'ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 21 juin 2012, approuvent ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des Comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de renoncer à leur droit de nommer un commissaire à la liquidation.

#### *Troisième résolution*

Les Associés donnent pouvoir spécial au Liquidateur de la Société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la Société, le cas échéant.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés donnent décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés donnent décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

#### *Sixième résolution*

Les Associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, au siège social de la Société.

A cet égard, les Associés donnent instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donnent pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent aux Associés ou qui sont mis à leur charge en raison du présent acte s'élève à environ neuf cents Euros (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. SCHAUS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2012. Relation: MER/2012/1590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079658/86.

(120112213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Boise European Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.553.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 2012*

En date du 26 juin 2012, l'Associé Unique de Boise European Holdings 2 Sarl ("la Société") a pris la résolution suivante:

- D'accepter la démission de Monsieur Sjors van der Meer en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

- De nommer Monsieur Xavier de Cillia, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A,

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012079274/17.

(120112181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Beyla SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.797.

En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration du Général Partner a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

Beyla SCA SICAV - FIS

Référence de publication: 2012079292/11.

(120112350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 159.784.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2012*

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amerique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

GOODRICH LUXEMBOURG S.à.r.l.

Référence de publication: 2012080313/26.

(120114346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

**Blakeney Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.637.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse de Monsieur Frédéric Fasel, Administrateur, est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Blakeney Investors

Référence de publication: 2012079296/11.

(120112349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 104.650.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Xstrata pic, with registered office at 4<sup>th</sup> Floor Panton House, 25/27 Haymarket, London SW1Y 4EN, United Kingdom, registered with the Companies House under number 4345939,

2. Xstrata (Schweiz) AG, with registered office at Bahnhofstrasse 2, 6301 Zug, Switzerland, registered with the Registre du Commerce Canton de Zug under number CH-170.3.025.302-8

both here represented by Mr Alain PEIGNEUX, residing professionally at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen by virtue of two proxies given on June 18, 2012, attached to the present deed,

acting as sole shareholders of the société à responsabilité limitée XSTRATA FINANCE (LUXEMBOURG) S. à r. l., with registered seat at L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer,

incorporated pursuant to a deed of notary Frank Baden, on November 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 176 of February 25, 2005, and the Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on July 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2097 of September 8, 2011.

And the appearing parties requested the notary to state as follows:

The agenda is the following:

1. Increase of capital in the amount of USD 477,200.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred US Dollars) to raise it from its present amount of USD 2,222,800.- (two million two hundred twenty-two thousand eight hundred US dollars) to USD 2,700,000.- (two million seven hundred thousand US Dollars) by creation and issue of 4,772.- (four thousand seven hundred seventy-two) new shares with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares,

to be allocated to the current shareholders in proportion to their quota in the share capital as follows: 4,295 (four thousand two hundred ninety-five) new shares to Xstrata plc, prenamed, and 477 (four hundred seventy-seven) new shares to Xstrata (Schweiz) A.G.),

which new shares will be all fully paid up by conversion of available retained earnings into share capital for an amount of USD 477,200.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred US Dollars) .

2. Amendment of article 6 of the Articles of Association in order to reflect the above resolutions.

3. Increase of the legal reserve in the amount of USD 47,720.- (forty-seven thousand seven hundred twenty US Dollars) to raise it to 10% (ten per cent) of the share capital after the capital increase contemplated under item 1 of this agenda, by the transfer of this amount from the account "retained earnings" to the account "legal reserve".

4. Miscellaneous.

Thereafter the shareholders take the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting of the shareholders decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 477,200.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred US Dollars),

In order to raise it from its present amount of USD 2,222,800.- (two million two hundred twenty-two thousand eight hundred US dollars) to USD 2,700,000.- (two million seven hundred thousand US Dollars),

by creation and issue of 4,772.- (four thousand seven hundred seventy-two) new shares with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be allocated to the current shareholders in proportion to their quota in the share capital as follows: 4,295 (four thousand two hundred ninety-five) new shares to Xstrata plc, prenamed, and 477 (four hundred seventy-seven) new shares to Xstrata (Schweiz) A.G.,

which new shares are fully paid up by conversion of available retained earnings into share capital for an amount of USD 477,200.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred US Dollars) .

Proof of the existence of available "retained earnings" available for integration into the corporate subscribed capital has been given to the acting notary, in the form of a balance sheet of the Company as at 31 December 2011, duly approved.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company which shall now be read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The share capital of the Company is set at USD 2,700,000.- (two million seven hundred thousand US Dollars), represented by twenty-seven thousand (27,000) shares with a nominal value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to increase the legal reserve in the amount of USD 47,720.- (forty-seven thousand seven hundred twenty US Dollars), in order to raise it to 10% (ten per cent) of the actual share capital, by the transfer of this amount from the account "retained earnings" to the account "legal reserve".

Proof of the existence of available "retained earnings" available for integration into the "legal reserve" has been given to the acting notary, in the form of a balance sheet of the Company as at 31 December 2011.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of the present increase of the subscribed capital, are valued at EUR 2500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read and translated into a language known by the person appearing, the said person appearing signed together with us, notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Xstrata plc, avec siège social au 4<sup>th</sup> Floor Panton House, 25/27 Haymarket, London SW1Y 4EN, United Kingdom, inscrite au "Companies House" de Londres sous le numéro 4345939,



2. Xstrata (Schweiz) AG, avec siège social au 2, Bahnhofstrasse, 6301 Zug, Suisse, inscrite au Registre du Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.3.025.302-8

les deux ici représentées par M. Alain PEIGNEUX, demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen,

en vertu de deux procurations données le 18 juin 2012, jointes en annexes au présent acte,

en leurs qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée XSTRATA FINANCE (LUXEMBOURG) S. à r. l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer,

constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 25 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 4 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2097 du 8 septembre 2011.

Les sociétés comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

L'ordre du jour des présentes et le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de USD 477.200 (quatre cent soixante-dix-sept mille deux cents US dollars), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 2.222.800 (deux millions deux cent vingt-deux mille huit cents US dollars) à la somme de USD 2.700.000 (deux millions sept cent mille US dollars),

par la création et l'émission de 4.772 (quatre mille sept cent soixante-douze) parts sociales nouvelles émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales actuelles,

à attribuer aux associés actuels, au prorata de leur participation actuelle, comme suit: 4.295 parts sociales nouvelles à Xstrata plc, et 477 parts sociales nouvelles à Xstrata (Schweiz) A. G.),

lesquelles parts sociales ont été intégralement libérées par l'incorporation de «résultats reportés» à concurrence de USD 477.200 (quatre cent soixante-dix-sept mille deux cents US dollars).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3. Augmentation de la réserve légale à concurrence de USD 47.720 (quarante-sept mille sept cent vingt US dollars), afin de porter cette dernière à 10% (dix pour cent) du capital social suite à l'augmentation de capital dont question sub 1, par le transfert de ce montant du compte "résultats reportés" au compte "réserve légale".

4. Divers.

Ensuite les associés ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 477.200 (quatre cent soixante-dix-sept mille deux cents US dollars),

afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 2.222.800 (deux millions deux cent vingt-deux mille huit cents US dollars),

par la création et l'émission de 4.772 (quatre mille sept cent soixante-douze) parts sociales nouvelles émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales actuelles,

à attribuer aux associés actuels, au prorata de leur participation actuelle, comme suit: 4.295 parts sociales nouvelles à Xstrata plc, et 477 parts sociales nouvelles à Xstrata (Schweiz) A.G.),

lesquelles parts sociales ont été intégralement libérées par l'incorporation de «résultats reportés» à concurrence de USD 477.200 (quatre cent soixante-dix-sept mille deux cents US dollars).

La preuve de l'existence de résultats reportés adéquats de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 2011 dûment approuvé.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 2.700.000 (deux millions sept cent mille US dollars), représenté par 27.000 (vingt-sept mille) parts sociales, d'une valeur de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident, suite aux résolutions qui précèdent, d'augmenter la réserve légale à concurrence de USD 47.720 (quarante-sept mille sept cent vingt US dollars),

afin de porter cette dernière à 10% (dix pour cent) du capital social actuel, par le transfert de ce montant du compte "résultats reportés" au compte "réserve légale".

La preuve de l'existence de résultats reportés adéquats de la société susceptibles d'être transférés au compte «réserve légale» a été rapportée au notaire instrumentant par le susdit bilan au 31 décembre 2011.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 2.500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire des associés, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Peigneux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2012. LAC/2012/28982. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079961/151.

(120112476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Castell Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.925.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse de Monsieur Peter Müller, Administrateur est portée au 15 A. Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Castell Concept

Référence de publication: 2012079316/11.

(120112348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Cegeka Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 168.035.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Cegeka Luxembourg" tenue le 21 mai 2012 à Weiswampach*

L'associé décide d'attribuer le titre de "gérant technique" à Monsieur Ralf URFELS, né le 29/07/1960 à Sankt Vith (B) et demeurant professionnellement à B-4780 Sankt Vith, Bernard Willem Strasse 26. Il pourra engager ta société par sa signature individuelle ou bien par sa signature conjointe avec celle d'un des autres gérants.

Cette nomination prend effet à partir- de ce jour et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Cegeka Groep NV

Représentée par Ansa NV

Représentée par André Knaepen

*L'associé unique*

Référence de publication: 2012079317/18.

(120112389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Orient International 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.485.

In the year two thousand twelve, on the twenty first day of June,

Before Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary residing in Luxembourg undersigned acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, who will keep the original of the deed,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ORIENT INTERNATIONAL 1 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed enacted on June 24, 2008, and which has been amended by deed enacted on 28 December 2009, inscribed at the RCS B 140 485.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 8 June 2012 as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 1,500,000 (one million five hundred thousand ) shares, currently issued, 1,499,174 (one million four hundred and ninety nine thousand one hundred and seventy four) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 5,987,320.-EUR (five million nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty euros) so as to raise it from its current amount of 1,500,000.-EUR (one million five hundred thousand euros) to 7,487,320.-EUR (seven million four hundred eighty seven thousand three hundred twenty euros) by the issue of a total of 5,987,320 (five million nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty) new shares having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2. Subsequent amendment and restatement of article 8.1 first paragraph of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

#### *First resolution:*

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 5,987,320.-EUR (five million nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty euros) so as to raise it from its current amount of 1,500,000.-EUR (one million five hundred thousand euros) to 7,487,320.-EUR (seven million four hundred eighty seven thousand three hundred twenty euros) by the issue of a total of 5,987,320 (five million nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty) new shares having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash as follows:

- 399,155 (three hundred ninety nine thousand one hundred fifty five) ordinary shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 1,117,633 (one million one hundred seventeen thousand six hundred thirty three) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 1,117,633 (one million one hundred seventeen thousand six hundred thirty three) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 1,117,633 (one million one hundred seventeen thousand six hundred thirty three) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 1,117,633 (one million one hundred seventeen thousand six hundred thirty three) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 1,117,633 (one million one hundred seventeen thousand six hundred thirty three) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, with by contribution in cash; The meeting, after having stated that the minority shareholders represented, waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the new shares:

Subscriber	Ordinary shares	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Orient International S. à r.l. . . .	399,155	1.117.633	1.117.633	1.117.633	1.117.633	1.117.633

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Therefore has intervencd Orient International S. à r.l.here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Ordinary Shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . . .	399,155	399,155

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . . .	1.117.633	1.117.633

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . . .	1.117.633	1.117.633

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . . .	1.117.633	1.117.633

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . . .	1.117.633	1.117.633

Redeemable Class E preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . . .	1.117.633	1.117.633

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 5,987,320.-EUR (five million nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty euros).

*Second resolution:*

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8.1 first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

**" Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 7,487,320.-EUR (seven million four hundred eighty seven thousand three hundred twenty euros) represented by 499,155 (four hundred ninety nine thousand one hundred fifty five) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and 1,397,633 (one million three hundred ninety seven thousand six hundred thirty three) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 1,397,633 (one million three hundred ninety seven thousand six hundred thirty three) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 1,397,633 (one million three hundred ninety seven thousand six hundred thirty three) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 1,397,633 (one million three hundred ninety seven thousand six hundred thirty three) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 1,397,633 (one million three hundred ninety seven thousand six hundred thirty three) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.30 o'clock pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing

person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde du présent acte.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ORIENT INTERNATIONAL 1 S.A R.L ayant son siège social à 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 24 juin 2008, ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 décembre 2009, immatriculée au RCS No B 140 485.

La séance est ouverte à 15 heures à Luxembourg et présidée par Me Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux associés en date du 8 juin 2012 ainsi qu'il apparait des copies présentées à la réunion.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts, actuellement émises, 1.499.174 (un million quatre cent quatre vingt dix neuf mille cent soixante quatorze) parts sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 5.987.320,-EUR (cinq millions neuf cent quatre vingt sept mille trois cent vingt euros) pour le porter de son montant actuel de 1.500.000,-EUR (un million cinq cent mille euros) à 7.487.320,-EUR (sept millions quatre cent quatre vingt sept mille trois cent vingt) par l'émission de 5.987.320 (cinq millions neuf cent quatre vingt sept mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8.1,1<sup>er</sup> alinéa des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 5.987.320,-EUR (cinq millions neuf cent quatre vingt sept mille trois cent vingt euros) pour le porter de son montant actuel de 1.500.000,-EUR (un million cinq cent mille euros) à 7.487.320,-EUR (sept millions quatre cent quatre vingt sept mille trois cent vingt) par l'émission de 5.987.320 (cinq millions neuf cent quatre vingt sept mille trois cent vingt) nouvelles parts comme suit:

- 399.155 (trois cent quatre vingt dix neuf mille cent cinquante cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission

- 1.117.633 (un million cent dix sept mille six centre trente trois) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 1.117.633 (un million cent dix sept mille six centre trente trois) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 1.117.633 (un million cent dix sept mille six centre trente trois) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 1.117.633 (un million cent dix sept mille six centre trente trois) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 1.117.633 (un million cent dix sept mille six centre trente trois) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires minoritaires présents ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription décide d'admettre à la souscription des 490.200 (quatre cent quatre vingt dix mille deux cents) nouvelles parts sociales:

Souscripteur	Parts sociales ordinaires	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Orient International S. à r.l. . . . .	399,155	1.117.633	1.117.633	1.117.633	1.117.633	1.117.633

*Intervention - Souscription - Paiement*

Aux présentes est intervenue Orient International S. à r.l. représentée ci-après par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, laquelle a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales ordinaires:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . .	399.155	399,155

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . .	1.117.633	1.117.633

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . .	1.117.633	1.117.633

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . .	1.117.633	1.117.633

Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . .	1.117.633	1.117.633

Parts sociales rachetables de classe E:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Orient International S. à r.l. . . . .	1.117.633	1.117.633

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme 5.987.320,-EUR (cinq millions neuf cent quatre vingt sept mille trois cent vingt euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

**« Art. 8.**

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 7.487.320,-EUR (sept millions quatre cent quatre vingt sept mille trois cent vingt) représenté par 499.155 (quatre cent quatre vingt dix neuf mille cent cinquante cinq) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et 1.397.633 (un million trois cent quatre vingt dix sept mille six cent trente trois) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 1.397.633 (un million trois cent quatre vingt dix sept mille six cent trente trois) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 1.397.633 (un million trois cent quatre vingt dix sept mille six cent trente trois) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 1.397.633 (un million trois cent quatre vingt dix sept mille six cent trente trois) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 1.397.633 (un million trois cent quatre vingt dix sept mille six cent trente trois) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 juin 2012. Relation: LAC/2012/28951. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012079702/241.

(120112157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.324.936,19.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

---

La société prend acte de la démission de Madame Céline Pignon, gérant, demeurant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 5 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012079320/12.

(120112321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

---

La société prend acte de la démission de Madame Céline Pignon, administrateur, demeurant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 5 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012079322/11.

(120112320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.669.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 juin 2012*

En date du 20 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante;

- de nommer Monsieur James VON STRYK, né le 13 novembre 1946 à Oberkirch, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: Alpenstrasse 7, CH-3012 Bern, Suisse, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Rob CLAY, gérant de classe A
- Monsieur Jamal Nizam BAKSH, gérant de classe A

- Monsieur James VON STRYK, gérant de classe A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Constellation Software Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012079333/23.

(120112145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

### **CARAVAGE, Société Civile, Société Civile.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg E 4.820.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Lysiane Françoise Antoinette GRADIS, veuve OBERKAMPF, sans profession, née à Bordeaux le 18 décembre 1916, demeurant au 16, route des Arolles, Commune de Randogne, 3963 Crans-Montana (Suisse),

2.- Madame Iris Antoinette Stella Sophie OBERKAMPF, divorcée LE BRETON, sans profession, née à Neuilly-sur-Seine, le 6 décembre 1956, demeurant au 16, route des Arolles, Commune de Randogne, 3963 Crans-Montana (Suisse),

ici représentées par Madame Nathalie GAUTIER, master en gestion des administrations et des entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 21 juin 2012.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts d'intérêt ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle aura également pour objet de la gestion et la mise en valeur de patrimoine et pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de valeurs mobilières de toutes natures.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, prêter ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante: "CARAVAGE, Société Civile", société civile.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de deux tiers (2/3) des parts d'intérêt. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non. Néanmoins la Société sera dissoute de plein droit, lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul associé.



**Art. 6.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) divisé en MILLE (1'000) parts d'intérêt ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Madame Lysiane Françoise Antoinette GRADIS, veuve OBERKAMPF, prénommée .....	1 part en pleine propriété, 998 parts en usufruit
2.- Madame Iris Antoinette Stella Sophie OBERKAMPF, divorcée LE BRETON, prénommée .....	1 part en pleine propriété <u>998 parts en nue-propiété</u>
TOTAL: .....	1'000 parts

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

**Art. 7.** Les parts sociales sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance, ce registre contient la désignation précise de chaque associé et l'indication du nombre de ses parts, l'indication des apports effectifs, les transferts avec leur date.

Il sera procédé à une inscription de la propriété des parts sur le registre prescrit ci-dessus. Des certificats numérotés signés par la gérance et constatant ces inscriptions peuvent être délivrés aux associés.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts d'intérêts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres titulaires de parts d'intérêt.

Ceci vaut également pour les représentants des mineurs, administrateurs légaux ou tuteurs. Jusqu'à ces désignations la société peut suspendre l'exercice des droits afférents. En cas de division de la propriété des parts entre usufruitiers et nu-propiétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier, sauf convention contraire des parties.

**Art. 9.** La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées entre vifs, même entre associés, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, la Société peut dans un délai d'un (1) mois à compter du refus, racheter les parts d'intérêt en instance de mutation, pour son propre compte.

Le rachat effectué par la Société comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre également un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Enfin en cas de refus d'agrément, il est loisible à l'associé cédant de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue avec les héritiers ou légataires de l'associé décédé.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués ad nutum par les associés.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

A l'égard des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

**Art. 11.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 12.** Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à une majorité de deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, respectivement d'un gérant, mais au moins une fois par an.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les associés ayant droit de vote, produira effet au même titre qu'une décision prise lors de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, master en gestion des administrations et des entreprises, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) L'adresse de la société est fixée au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des personnes comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juin 2012. Relation: EAC/2012/8366. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012079342/135.

(120112385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

#### **Tabor Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 400.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.152.

The sole Partner decides to elect PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ending December 31, 2012.

The sole Partner accepts the resignation of Mr Nicholas OGDEN and Mr Marc ROLLMANN, as manager of the Company and resolves to increase the number of (Managers from 3 to 4 and to appoint:

- Mrs Aurèlie ROQUE, 50, avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, born on March 02, 1976 in Montauban (France)

- Mr Patrick SABIA, 50, avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, born on March 6, 1975 in Montegnée (Belgium)

- Mr Wan JUCHEM, 50, avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, born on December 8, 1960 in Luxembourg (Luxembourg)

The mandate of the Managers will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ending December 31, 2012.

### Version française

*Décision de l'associé unique 12 juin 2012*

L'Associé unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Nicholas OGDEN et de Monsieur Marc ROLLMANN en tant que gérant de la Société et décide d'augmenter le nombre de gérants de 3 à 4 et de nommer:

- Mrs Aurèlie ROQUE, 50, avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, né le 2 mars 1976 à Montauban (France)
- Mr Patrick SABIA, 50, avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, né le 6 mars 1975 à Montegnée (Belgique)
- Mr Yvan JUCHEM, 50, avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, né le 8 décembre 1960 à Luxembourg (Luxembourg)

Les mandats des gérants viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

Copie certifiée conforme  
TABOR FUNDING SARL

Référence de publication: 2012080809/35.

(120114263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

### **Corea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.320.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04 juin 2012*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

Le mandat du réviseur d'entreprise Deloitte (demeurant professionnellement au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg) arrivant à échéance à l'issue de cette assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Les mandats des administrateurs Janja OVSENIK (demeurant professionnellement 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) Guillaume BAZETOUX (demeurant professionnellement au 5, rue Luigi Chérubini F-93212 la Plaine Saint-Denis) et de Lieven HOUBEN (demeurant professionnellement au 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2012

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2011*

*Résolution Unique: Nominations statutaires*

=> Nomination des administrateurs

L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs Monsieur Guillaume BAZETOUX, Monsieur Lieven HOUBEN et Madame Janja OVSENIK en remplacement de Monsieur Egbert JANSEN, Monsieur Edwin MEYER et Monsieur Thanh François DUONG, démissionnaires. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes le l'exercice 2011.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs éliront leur Président lors du prochain Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012079360/27.

(120112363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

### **GeoVera (Luxembourg I) Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.836.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "ADVENT PHARMA HOLDING", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8272.

- que la société "GEOVERA (LUXEMBOURG I) HOLDINGS S.à r.l." (la "Société"), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111.836,

constituée suivant acte notarié du 18 octobre 2005 et publié au Mémorial C numéro 344 du 16 février 2006; les statuts de la précitée Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> novembre 2005 et publié au Mémorial C numéro 1027 du 26 mai 2006,

se trouve à partir de la date du 20 juin 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 28 mars 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079474/27.

(120112147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

### **D & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 169.791.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Madame Françoise MASSENAUX, née le 06 juin 1963 à Verviers (Belgique), gérante de société, demeurant à B-6700 Arlon, 194, rue de Sesselich (Belgique), ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (G.-D. de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de D & Partners S.à r.l., (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil en conduite de projets informatiques.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Françoise MASSENAUX, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
- 2.- Madame Françoise MASSENAUX, née le 6 juin 1963 à Verviers (Belgique), gérante de société, demeurant à B-6700 Arlon, 194, rue de Sesselich (Belgique), est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2012. Relation GRE/2012/2347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Ronny PETER.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079375/123.

(120112388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

#### **DOULU INVESTISSEMENT S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.055.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12/06/2012 à Luxembourg-ville*

L'Assemblée décide à l'unanimité;

1. D'accepter la démission de Monsieur Georges Brimeyer de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.
2. De nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Alex Rolando Munoz, né le 27/05/1958 demeurant à Residencial El Tecal, Vista Alegre-Arraijan, Panama jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.
3. De reconduire Madame Jane STAPLETON en sa qualité d'administrateur à partir du 21/07/2010 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.
4. De reconduire Monsieur Jamie Edward THOMPSON en sa qualité d'administrateur à partir du 21/07/2010 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.
5. De reconduire au mandat de commissaire aux comptes de FIRI TREUHAND SA à partir de la date du 11/07/2009 pour une durée de 6 années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012079394/22.

(120112378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Lux Sante Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.792.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze,

le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Sofie VAN HERZEELLE, Employée Privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "LUX SANTE IMMO S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal l'exécution de toutes opérations immobilières, telles que la construction, l'acquisition et la gestion de biens immobiliers et en particulier des maisons de retraite et/ou des cliniques.

La société peut encore réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.



**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les mille (1.000) actions ordinaires ont été souscrites comme suit:

1.- La société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, prénommé, une action . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: MILLE ACTIONS . . . . .	1'000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2017.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous, notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, S. VAN HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juin 2012. Relation: EAC/2012/8367. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012079612/179.

(120112413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Efficiency Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.668.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse des administrateurs suivants est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

\* Frédéric Fasel

\* Michèle Berger

\* Pascal Chauvaux

Efficiency Growth Fund

Référence de publication: 2012079401/14.

(120112347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Eurochapes Okatar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 158.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012079424/11.

(120112344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Fermat 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 29.385.057,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.330.

In the year two thousand and twelve, on the fifth of March.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- KGHM POLSKA MIED SPÓLKA AKCYJNA, a public company limited by shares (“société anonyme”) incorporated and governed by the laws of Poland, with registered office at ul. M. Skłodowskiej-Curie 48, PL-59-301, Lubin, Poland, and registered with the Corporate Register under number KRS 23.302 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Régis Galiotto, notary’s clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on March 5, 2012.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party, aforementioned, is currently the Sole Shareholder of the société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing in Luxembourg under the name of Fermat 1 S.à r.l., having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, in process of registration with the Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) (the “Company”) and incorporated by a deed of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 30, 2011, not yet published in the Memorial Recueil Spécial C, and which articles of association have not yet been amended (the “Articles”).

II. That the Company’s share capital currently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. That the Sole Shareholder declares that it has received notice and has full knowledge of the agenda prior to the present meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the Sole Shareholder is the legal owner of an uncontested and current claim against the Company amounting to two billion nine hundred thirty-six million eight hundred forty thousand US Dollars (USD 2,936,840,000) (the “Claim”).

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
2. Change the currency of the Company’s share capital from Euro (EUR) to the US Dollars (USD), and restate the number of shares representing the share capital of the Company;
3. Creation of a USD nominal value for the shares of the Company;
4. Increase of the share capital of the Company by a contribution in kind and issuance of new shares vested with the same rights and obligations as the existing shares with a global share premium attached (the “New Shares”);
5. Subscription by the Sole Shareholder to all the New Shares and full payment of the New Shares by a contribution in kind, consisting in a claim the Sole Shareholder has against the Company;
6. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 6.1 of the Articles;
7. Miscellaneous.

VI. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress temporarily the mention of the nominal value of all the twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the current share capital of the Company set at EUR 12,500.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves, with effect as of March 5, 2012, to change the currency of the current share capital of the Company by using the exchange rate as provided for by OANDA applicable as at March 1, 2012, being EUR 1 = 1.332588 USD. Consequently, the share capital of the Company amounts to sixteen thousand six hundred fifty-seven US Dollars (USD 16,657) consisting of sixteen thousand six hundred fifty-seven (16,657) shares without mention of value together with a share premium amounting to zero US Dollars and thirty-five cents (USD 0.35).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at one US Dollar (USD 1) per share, without any amendment to the share capital of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-nine million three hundred sixty-eight thousand four hundred US Dollars (USD 29,368,400) in order to raise it from its present amount of sixteen thousand six hundred fifty-seven US Dollars (USD 16,657) consisting of sixteen thousand six hundred fifty-seven (16,657) to twenty-nine million three hundred and eighty-five thousand fifty-seven US Dollars (USD 29,385,057) subject to the payment of a share premium amounting to two billion nine hundred seven million four hundred seventy-one thousand six hundred US Dollars (USD 2,907,471,600), by the issue of the New Shares.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder, through its proxyholder declares to subscribe to all the New Shares issued by the Company to be fully paid up by means of a contribution in kind consisting in the transfer of the Claim amounting in total to two billion nine hundred thirty-six million eight hundred forty thousand US Dollars (USD 2,936,840,000).

#### *Evidence of the contribution's existence*

The total value of such contribution, which is declared to be of two billion nine hundred thirty-six million eight hundred forty thousand US Dollars (USD 2,936,840,000) and whose valuation is accepted by the Company, is subject to a certificate of value established by the management of the Company, dated March 5, 2012, which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

#### *Statement of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Claim is effective today without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the transfer of the Claim to the Company have been made or are in course to be made.

#### *Sixth resolution*

Pursuant to the above change of currency and increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend the paragraph 1 of article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to twenty-nine million three hundred and eighty-five thousand fifty-seven US Dollars (USD 29,385,057) represented by twenty-nine million three hundred and eighty-five thousand fifty-seven (29,385,057) of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze le cinq mars.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- KGHM POLSKA MIED SPÓLKA AKCYJNA, une société anonyme constituée et régie selon les lois de Pologne, ayant son siège social au ul. M. Skłodowskiej-Curie 48, PL-59-301, Lubin, Pologne, et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Varsovie (“Corporate Register”) sous le numéro KRS 23.302 (l’«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée par l’Associé Unique le 5 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par leur mandataire a requis le notaire instrumentaire d’acter:

I. Que le comparant, précité, est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Fermat 1 S.à r.l., ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 30 décembre 2011, non encore publié au Mémorial Recueil Spécial C, (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés.

II. Que le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

III. Que l'Associé Unique déclare avoir reçu notification et connaissance complète de l'ordre du jour avant la présente assemblée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'Associé Unique est le bénéficiaire d'une créance à l'égard de la Société s'élevant à deux milliards neuf cent trente-six millions huit cent quarante mille Dollars Américains (USD 2.936.840.000) (la «Créance»).

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Modification de la devise du capital social de la Société afin de l'avoir dénommée non plus en Euros mais en US Dollars et de réaffirmer le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société;
3. Création d'une valeur nominale en USD pour les parts sociales de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société par un apport en nature et émission de nouvelles parts sociales disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée (les «Nouvelles Parts Sociales»);
5. Souscription par l'Associé Unique à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature d'une créance que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société;
6. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts;
7. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales représentant le capital social actuel de la Société lequel s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide, avec effet au 5 mars 2012, de modifier la devise du capital social de la Société, par application du taux de change fourni par OANDA applicable au 1 mars 2012, soit 1 EUR = 1,332588 USD. En conséquence, le capital social de la Société s'élève à seize mille six cent cinquante-sept Dollars Américains (USD 16.657), constitué de seize mille six cent cinquante-sept (16.657) parts sociales sans mention de valeur avec une prime d'émission de zéro Dollar Américain et trente-cinq cents (USD 0,35).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société, fixée à un Dollar(s) Américain(s) (USD 1) par part sociale, sans qu'aucune modification ne soit apportée au capital social de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf millions trois cent soixante-huit mille quatre cents Dollars Américains (USD 29.368.400) afin de le porter de son montant actuel de seize mille six cent cinquante-sept Dollars Américains (USD 16.657) à vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-sept Dollars Américains (USD 29.385.057), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux milliards neuf cent sept millions quatre cent soixante et onze mille six cents Dollars Américains (USD 2.907.471.600), par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant dans le transfert de la Créance pour un montant total de deux milliards neuf cent trente-six millions huit cent quarante mille Dollars Américains (USD 2.936.840.000).

#### *Evaluation*

La valeur totale de l'apport, déclarée comme étant de deux milliards neuf cent trente-six millions huit cent quarante mille Dollars Américains (USD 2.936.840.000), et dont l'évaluation a été acceptée, est soumise à une certification de valeur des gérants de la Société en date du 5 mars 2012, remise au notaire qui l'a expressément reconnue.

*Déclaration de l'associé unique*

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport d'une telle Créance est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire.
- que toutes les formalités dans le but de formaliser le transfert de la Créance à l'égard de la Société ont été effectuées ou seront en voie d'être effectuées.

*Sixième résolution*

Suite à l'augmentation de capital social, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social émis est fixé à vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-sept Dollars Américains (USD 29.385.057) représenté par vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-sept (29.385.057) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille cinq cents Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11966. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079429/191.

(120112365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Fiad, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.823.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 juin 2012 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

*Administrateur:*

- Monsieur Serge Hauser, né le 21 avril 1968 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Commissaire aux comptes:*

- READ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45083.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2012079450/24.

(120112473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Marko Polo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.699.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Marko Polo Lux S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 22 juin 2012.*

Omissis

*Septième résolution:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de nommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018, un nouveau conseil d'administration composé comme suit:

*Administrateurs:*

- Paolo Porta, gérant d'entreprise, né le 28 Mai 1953 à Milan, Italie, demeurant professionnellement Via Monte di Pietà, 19, I-20121, Milan, Italie

- Xavier Mangiullo, employé privé, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France, et demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

- Francesca Docchio, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie et demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

*Commissaire aux comptes:*

- Finsev SA, avec siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.749.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Xavier Mangiullo / Francesca Docchio

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012080942/29.

(120114304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2012 que M. Lionel Giacomotto a démissionné de sa fonction de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet à la date de ladite assemblée générale des actionnaires de la Société, et que M. Fabrice Christophe Georget, né le 30 juin 1972, à Paris, France, de résidence au 35, Onslow Gardens, SW73PY, Londres, Royaume-Uni, a été nommé membre du conseil de surveillance de la Société en remplacement de M. Lionel Giacomotto avec effet au 22 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société se terminant le 31 mars 2013.

Le conseil de surveillance est désormais composé comme suit:

- Charles-Albert Gorra,

- Vincenzo Morelli,

- Bernard Attali,

- Jean-Baptiste Brian,

- Alexandre Motte,

- Bertrand Finet,

- Thierry Sommelet, et
- Fabrice Christophe Georget.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

*Pour la Société*

Pedro Fernandes das Neves

*Manager*

Référence de publication: 2012080950/28.

(120113701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

### **2M Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.134.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2012 les résolutions suivantes:

- Révocation de Mr Richard TURNER, réviseur d'entreprises, né à Bloemfontein (Afrique du Sud) le 10 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grande Rue de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination Mr LA MENDOLA Vincent, expert comptable, né à Mondelange, le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg au poste d'administrateur avec effet immédiat.

Il terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2012080903/17.

(120114321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

### **Lux Relais Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.457.

- Constituée en date du 25 octobre 2011 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 3072 du 14 décembre 2011,

- les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 mars 2012, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1032 du 23 avril 2012.

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 03 mai 2012 que:

- sont nommés deux gérants supplémentaires:

\* Monsieur Alejandro BARBERA BOADA, entrepreneur, né le 23 août 1937 à LA SELVA DEL CAMP (Espagne), demeurant à Av. Meritxell, n°85, 4-4, AD500 Andorra la Velia, Principauté d'Andorre;

\* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, né le 20 décembre 1956 à LUXEMBOURG (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG (Grand-Duché de Luxembourg).

- la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant et de Monsieur Alejandro BARBERA BOADA;

- qu'un pouvoir général est donné à Monsieur Alejandro BARBERA BOADA pour représenter la société et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

*Pour la société LUX RELAIS SARL*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012079610/24.

(120112331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---